

communautaire, qui représentera infiniment plus que les 7.2 millions de dollars dépensés pour divers projets qui n'ont engagé que 400 volontaires au cours de ses trois années d'existence troublée et tumultueuse.

Par conséquent nous disons:

Nous sommes profondément convaincus que le service volontaire pour la jeunesse constitue toujours un objectif aussi justifié qu'il l'était à l'époque où nous avons apporté notre appui aux principes qui ont permis la création de la Compagnie des jeunes Canadiens. Certainement nous savons tous que les bonnes intentions ne sont pas suffisantes pour prévenir les abus qui se produisent au cours des opérations de la compagnie. Nous sommes en faveur d'un nouveau départ après l'étude de la question.

Je voudrais dire ceci encore une fois au sujet du ministre d'État. Nous sommes heureux qu'il ait fait preuve d'un esprit de consultation et nous l'apprécions. Nous sommes heureux qu'il ait fait preuve d'un esprit de coopération. C'est de cette façon à mon avis que la Chambre peut marcher. Nous sommes toujours prêts à faire preuve de coopération, par le dialogue et la consultation mais le gouvernement connaît maintenant notre position au sujet du 31 mars 1970. Nous regrettons que le gouvernement ne nous ait pas informés des détails au sujet de la nomination de ce contrôleur. Nous ne savons pas de quoi il s'agit. Nous ne savons pas qui il est, nous ne savons pas pour combien de temps il sera nommé et nous ne savons pas en réalité en quoi consistent ses attributions. Le gouvernement n'a pas éclairé notre lanterne.

C'est à ces questions que nous espérons des réponses de la part du ministre. C'est à lui de faire une trouée dans les ténèbres et de faire de la lumière sur les intentions du gouvernement. Je crois m'être exprimé clairement malgré les interruptions. Le ministre comprend sûrement notre position. Nous voulons que la question soit renvoyée ce soir au comité plénier pour une étude expéditive. Qu'on se souvienne qu'elle nous intéresse tous et que le gouvernement se souvienne aussi que le 31 mars 1970 est l'échéance ultime quant au mandat du contrôleur.

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, je doute que mon discours soit aussi chargé d'émotion que le précédent.

M. Bigg: Ou d'intelligence.

Des voix: Oh, oh!

M. Rose: J'espère que mon discours dégagera un peu moins de chaleur et jettera un peu plus de lumière sur le problème à l'étude.

Une voix: Ne partez pas, Linc.

M. Rose: Je regrette de voir partir le député d'Hamilton-Ouest (M. Alexander).

Une voix: Il est de retour.

[M. Alexander.]

M. Rose: J'aimerais qu'il contribue autant à mes remarques et à mon discours que j'ai contribué au sien. Je tiens à dire que nous avions foi en la CJC. Les membres de mon parti croient fermement que, par ce bill, le Parlement entravera tellement la Compagnie des jeunes Canadiens que les volontaires ne pourront plus travailler efficacement pour amener le progrès social et se faire le porte-parole des «sans-voix». Autrement dit, la Compagnie ne sera plus qu'une espèce d'organisation scout respectable, un groupement social traditionnel au service du statu quo. Si c'est tout ce qui restera de la CJC, alors je me range à l'avis de mes collègues à mon extrême droite. Mieux vaut dissoudre l'organisme tout de suite. L'adoption d'une telle proposition lui ferait perdre son originalité et son efficacité.

Tout en appuyant l'amendement du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), et à titre de membre du comité de la radiodiffusion, j'aimerais dire aux Canadiens que j'ai voté en faveur des trois tuteurs, car, à mon avis, une tutelle temporaire, exercée par des gens compétents et bien disposés, accorderait un sursis au conseil actuel, élu en permanence, et au directeur exécutif, de combler les lacunes évidentes de l'organisme en cause, au niveau de la direction et des méthodes.

Nous devons bien préciser certaines choses. Ni moi-même, ni les autres membres du parti ne sommes partisans d'un gaspillage inutile des deniers publics. A nos yeux, il est extrêmement important, pour que la Compagnie des jeunes Canadiens puisse jouir de la confiance du peuple canadien, qu'elle puisse mieux rendre compte de ses finances. Là-dessus, nous sommes parfaitement d'accord. Nous ne voyons aucun inconvénient à ce que les modalités de cette soumission de comptes soient établies de concert par la Compagnie, le conseil de tutelle et le gouvernement. Nous n'y voyons rien de tragique, et nous estimons cela indispensable.

Nous voudrions aussi bien préciser autre chose. Je ne suis pas d'accord avec la tendance désolante à rendre responsable des maux de la CJC un groupe de gosses chevelus, pas plus que le conseil permanent récemment élu, en fonction depuis octobre seulement. C'est le conseil provisoire composé de 15 membres, tous nommés par le gouvernement, qui a présidé aux destinées de la Compagnie pendant la plus grande partie de l'existence de celle-ci. Ce serait preuve de naïveté, en mettant les choses au mieux, et d'ignorance du passé de la Compagnie, en les mettant au pire, que de croire possible de résoudre tous les problèmes de la CJC en refusant aux volontaires le droit de participer à l'établissement de lignes de conduite.